

AVIS PUBLIC

Dérogation mineure DM-2026-0051

Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A19.1), un avis public est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 8 septembre 2026, il sera statué sur la demande de dérogation mineure suivante :

IMMEUBLE VISÉ : Cette demande de dérogation mineure est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le cadastre de la rue Mélanie (lot 5 894 635 du cadastre du Québec).

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE : La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser que le cul-de-sac soit terminé par un rond de virage dont le diamètre est de 20 mètres au lieu d'un diamètre de 30 mètres, selon l'article 44 du Règlement de lotissement 207-1990

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de l'assemblée ordinaire du 8 septembre 2026.

Donné à Saint-Côme, ce 25^e jour d'août deux mille vingt-six.

Signé

Flavie Robitaille
Directrice générale